

## Position sur le financement recherche des universités – septembre 2015

Une étude économique commandée par la LERU (League of European Research Universities) en 2015 montre que les universités de recherche intensive apportent une contribution majeure à l'économie européenne. Egalement déclinée pour les trois universités françaises membres de la LERU et membres de la CURIF, cette étude confirme que les universités françaises ont un niveau de performance identique à celui des universités de la LERU.

Quelques chiffres permettent d'évaluer cette contribution. En 2014, ces 3 universités françaises ont généré une valeur ajoutée de 7 Md€ et ont créé 75 000 emplois. Pour 1€ investi 3,8€ sont produits et pour un emploi créé 3,2 emplois sont générés. L'extrapolation des résultats de l'étude de l'impact économique aux 16 universités membres de la CURIF proposée par le rapport indique que ce sont au moins 32Md€ et 330 000 emplois qui sont générés par leur activité en France. Ainsi, les universités françaises participent pleinement à l'activité économique du pays. Il est donc important que ces universités aient un socle de financement qui tienne compte de leur activité de recherche.

La CURIF demande que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche reçoivent un financement basé sur un système d'allocation prenant en compte les critères « recherche » suivants :

- Nombre d'enseignants-chercheurs producteurs ;
- Nombre de chercheurs ou enseignants-chercheurs hébergés dépendant d'autres établissements ;
- Nombre de BIATSS affectés à la recherche et d'ITA hébergés ;
- Nombre d'IUF et ERC hébergés ;
- Nombre de thèses soutenues par an ;
- Nombre d'HDR soutenues par an ;
- Surfaces affectées à la recherche ;
- Volume des contrats de recherche : Europe, ANR, autres ;
- Nombre de brevets et de licences par an.

Cependant, à budget constant ou régressant et après ventilation entre les missions de recherche et d'enseignement, les financements venant d'un système de répartition global ne seront pas suffisants pour assurer le fonctionnement et le développement de nos programmes de recherche dans la compétition mondiale. La place des universités de recherche intensive à l'international a un prix.

La CURIF demande une meilleure prise en compte des coûts indirects pour l'ensemble des contrats. Elle rappelle sa demande de généraliser un préciput à 25% comme en Europe. Pour

autant, cela ne pourra pas suffire à maintenir et, *a fortiori*, à développer le potentiel de nos universités de recherche.

C'est pourquoi, la CURIF exige qu'une enveloppe destinée à soutenir la recherche compétitive de haut niveau, intitulée « recherche universitaire compétitive », soit attribuée sur le programme 172 aux universités de recherche intensive en tant qu'opérateurs de recherche. Cette enveloppe ne doit évidemment pas venir d'une amputation du chapitre 150. Elle consacrera la reconnaissance de nos établissements comme opérateurs de recherche majeurs, ce qu'ils sont *de facto*. Ce budget de participation à la politique scientifique de l'établissement serait affecté par contrat entre l'établissement, la DGRI et la DGESIP pour la durée du quinquennat, sur les critères « recherche » définis ci-dessus.